

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune BOURBONNE LES BAINS

DEL-2023- 10

DEPARTEMENT
Haute-Marne

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

- en exercice 19
- présents 17
- votants 17
- absents 2

Du mardi 4 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois le 04 avril, à Salle du Conseil Municipal à 20H30.

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS

Étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

OBJET

**Retrait de la délibération
n° DEL-2022-84 du
16 décembre 2022 -
Approbation de l'avenant n°10 à
la Délégation de Service Public
(DSP) de l'établissement thermal
de Bourbonne les Bains**

Étaient présents : André NOIROT, Elie PERRIOT, Emilie BEAU, Christian TROISGROS, Marie-France MERCIER, Christiane GOURLLOT, Claude PETIOT, Patrick BREYER, Catherine THIVET, Olivier LADRANGE, Delphine ANDRÉ, Lydia FALLOT, Sébastien HUMBLOT, Damien CORNU, Amélie MOLTER, Aurélie LAVILLE, Sabine SAVARD.

Étaient absents non excusés : Jean-Mary CARBILLET, Céline CARBILLET

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 07 avril 2023 et que la convocation du Conseil avait été faite le 30 mars 2023

Madame Amélie MOLTER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU le courrier en date du 16 Février 2023 de Madame la Préfète de la Haute-Marne,

ATTENDU que la demande d'exonération de redevance pour l'année 2022 formulée par le concessionnaire a été effectuée avant la production du montant des recettes brutes d'exploitation du domaine concédé pour l'année concernée,

ATTENDU que le motif invoqué dans la délibération « baisse de fréquentation liée au COVID », ne permet pour l'année 2022, une exonération de redevance au profit d'une entreprise, contrairement aux années 2020 et 2021,

Au vu de ces motifs, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été destinataire d'un courrier de Madame la Préfète de la Haute-Marne lui précisant de demander au Conseil Municipal de retirer la délibération n° DEL-2022-84 du 16 décembre 2022 ainsi que l'avenant n° 10 à la convention de concession de service public pour l'exploitation de l'Établissement Thermal.

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID : 052-215200403-20230404-DEL2023_10-DE

Le Conseil Municipal décide de délibérer et de procéder au vote.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retirer la délibération n° DEL-2022-84 du 16 décembre 2022 ainsi que l'avenant n° 10 à la convention de concession de service public pour l'exploitation de l'Établissement Thermal.

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Bourbonne les Bains le 06 avril 2023

La Secrétaire de séance,

Madame Amélie MOLTER



Monsieur André NOIROT